



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue corse, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Nicolas SORBA
Maître de conférences des universités

Académie de CORSE

Vice-Présidente

Mme Davia BENEDETTI
Maîtresse de conférences des universités

Académie de CORSE

Secrétaire générale

Mme Patricia GATTACCECA
Professeure certifiée

Académie de CORSE

Membre du jury

M. Thierry COURTEAUD
Professeur certifié

Académie de CORSE

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Virginie FRANTZ
Secrétaire générale d'académie

Académie de CORSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU